

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SÉANCE

Président : M. AGONA (Ouganda)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)

- b) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS
- d) CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressés, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/53/SR.10
21 avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL



La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)
(A/53/60, A/53/62, A/53/69 et A/53/185)

b) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS (A/53/228 et A/53/398)

d) CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT (A/53/373, A/53/72-S/1998/156 et A/53/95-S/1998/311).

1. M. ÖZTÜRK (Turquie) juge indispensable de limiter l'instabilité des flux financiers internationaux et de garantir dans le même temps le fonctionnement efficace du système. Malgré les difficultés actuelles, la communauté internationale doit continuer de rechercher les moyens d'améliorer l'aide bilatérale et multilatérale afin d'atteindre les objectifs de développement au niveau mondial.

2. Toutes les sources possibles de financement du développement doivent être étudiées, en particulier l'investissement étranger direct et les nouvelles options. Parmi celles-ci, on peut citer le modèle construction-exploitation-transfert pour les projets exigeant des techniques de pointe et de gros investissements de capitaux. La Turquie finance actuellement de cette manière des centrales électriques, des ports maritimes et des aéroports, des autoroutes, des voies ferrées et des systèmes de communication. Récemment, un accord a été conclu sur la base de ce modèle en vue de construire quatre centrales électriques alimentées au gaz naturel qui, une fois terminées, entreront pour 20 % dans la production énergétique annuelle de la Turquie.

3. Une autre source importante de financement du développement est l'investissement étranger direct, pour lequel il faut arriver à mieux harmoniser les règles et règlements pertinents afin d'assurer l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

4. Il convient d'accorder la priorité à l'allègement de la dette des pays pauvres. Dans ce contexte, l'intégration des pays les moins avancés au système commercial multilatéral est particulièrement importante, car le commerce joue un rôle capital dans l'amélioration de l'accès aux ressources financières pour le développement. Le principal objectif devrait être d'obtenir de meilleures conditions d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés et d'augmenter leurs possibilités commerciales. En fin de compte, les efforts entrepris devraient avoir pour finalité générale de renforcer et d'améliorer les mécanismes permettant d'aboutir à des résultats concrets dans le domaine du financement du développement.

5. M. AL-HADDAD (Yémen) souligne l'importance des questions relatives au financement du développement et à la dette extérieure dont est saisie la Commission, en particulier au moment où la majorité des pays en développement, et aussi quelques pays industrialisés, sont touchés par la crise. Il est indispensable d'examiner ces questions dans le contexte des idées et propositions figurant dans la résolution 52/179 de l'Assemblée générale et surtout dans l'optique de la création d'un groupe de travail spécial. Il faut réfléchir aussi aux flux monétaires à court terme, au renforcement des

perspectives d'investissement à long terme, au financement des programmes de développement à des conditions commerciales et à des conditions de faveur et à la génération des ressources nécessaires au moyen du commerce. Le dialogue qui s'est engagé sur toutes ces questions a permis un échange fructueux de points de vue entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et des universitaires de haut niveau.

6. La mondialisation a des effets positifs et négatifs, entre autres l'apparition de crises de grande ampleur. Il faut absolument s'attacher à renforcer la confiance et reconnaître l'importance du soutien mutuel et du partenariat en faveur du développement, sans perdre de vue les intérêts économiques communs.

7. La rareté des sources de financement pour les activités de développement est un obstacle majeur à la réalisation des objectifs nationaux dans ce domaine. Du fait de la diversité des modalités de financement et d'autres multiples facteurs, il faut aujourd'hui rechercher les meilleurs moyens d'affronter la crise et de faire face à ses dimensions sociales, humaines et écologiques.

8. Le Yémen subit aujourd'hui encore les effets de la crise qui a touché l'Asie du Sud-Est en juillet 1997 et s'emploie à en atténuer les conséquences et à établir des stratégies qui lui permettront de ne pas se laisser enfermer dans un cercle vicieux et d'empêcher qu'une telle situation ne se reproduise. Face à ces problèmes, il faut faire preuve de réalisme et arriver à une convergence de vues entre les partenaires pour le développement, qui doivent présenter des propositions consensuelles, tant pour ce qui est de la gestion de la crise que de la mise en oeuvre des plans économiques nationaux. Dans son rapport (A/53/398), le Secrétaire général fait état des modalités utilisées pour la gestion de la crise en Asie orientale, qui ont été l'objet de diverses critiques. Il faut qu'un consensus se dégage sur la politique de gestion macro-économique en faveur du développement, qui doit être intégrée au système financier international afin d'éviter le cercle vicieux des crises. Il est indispensable également de veiller à la transparence de tous les participants aux marchés internationaux des capitaux, en particulier les marchés monétaires.

9. Les problèmes de la dette extérieure et du service de la dette constituent un obstacle pour le développement. L'instabilité économique accentue leurs conséquences, de sorte que des solutions intégrées doivent être trouvées pour leur trouver une solution à l'échelle mondiale. Certaines mesures, comme le refinancement de la dette, n'ont pas donné les résultats prévus, car les montants totaux en cause ont atteint des proportions alarmantes. La communauté internationale doit prendre des mesures pour remédier à ces problèmes et, à cet égard, il faut signaler les propositions constructives figurant dans la résolution 52/185, qui insiste sur la nécessité de trouver des solutions efficaces, équitables, propices au développement et durables au problème que constituent l'encours et le service de la dette extérieure des pays en développement.

10. M. WIN AUNG (Myanmar) souscrit à la déclaration prononcée par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et considère que le développement est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité tant au niveau national qu'international. Le développement doit être équitable, car les inégalités, sous leurs multiples aspects, tendent à créer des tensions internes et externes et

doivent être évitées ou corrigées dès qu'elles sont mises en évidence. Les inégalités et le manque d'harmonie dans le développement ont diverses origines, mais les problèmes peuvent être résolus si les partenaires pour le développement, tant les pays touchés que ceux qui leur viennent en aide, appliquent des mesures correctrices, adéquates et opportunes. Dans cette optique, il est indispensable de pouvoir compter sur des apports suffisants de ressources au moment et à l'endroit où elles sont nécessaires, car les retards peuvent annuler l'efficacité des mesures prises.

11. Dans nombre de cas, l'aide publique au développement constitue, et continuera de constituer, le remède le plus efficace face aux problèmes d'inégalité du développement. Le Myanmar demande instamment à tous ceux qui peuvent le faire de maintenir, voire d'augmenter, cette aide partout où elle est nécessaire. La diminution persistante de l'aide publique au développement a été pour partie du moins la raison pour laquelle les organismes d'aide au développement ont dû rechercher d'autres sources de financement. Alors que nombre de partenaires pour le développement respectent, voire dépassent, leurs engagements, quelques pays plus riches restent sourds aux appels de ceux qui ont besoin de leur aide. Le Myanmar désire rappeler que l'aide publique au développement ne peut être remplacée par aucune autre modalité de financement, car elle a une bien plus grande portée et concerne un éventail bien plus large et concret d'activités en faveur du développement. Ainsi, si la nécessité de continuer à étudier d'autres moyens d'augmenter les ressources disponibles pour le développement est indéniable, il faut insister sur le fait que ces nouvelles sources ne peuvent que compléter l'aide publique au développement et qu'aucune d'entre elles ne saurait s'y substituer. A cet égard, Le Myanmar souscrit aux propositions formulées par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine quant aux éléments fondamentaux qui pourraient être inclus dans l'examen du financement du développement.

12. La délégation du Myanmar considère que les organismes de développement doivent pouvoir utiliser tous les fonds disponibles sans conditions quelles qu'elles soient. Le développement, qui est indissociable de la paix, ne saurait se heurter à des barrières ni être assujéti à des conditions, et l'aide doit être fournie là où elle est le plus nécessaire.

13. Le Myanmar se félicite de la création d'un Groupe de travail spécial à composition non limitée et s'engage à coopérer à l'élaboration d'un rapport comportant des recommandations sur la forme, la portée et l'ordre du jour de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, comme cela est prévu dans la résolution 52/179.

14. M. MAHUGU (Kenya), souscrivant à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime que si la mondialisation et la libéralisation ont donné à quelques pays davantage de possibilités de croissance et de développement et leur ont offert des perspectives de progrès économique et de génération de richesses, nombre de pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, n'ont pas pu tirer parti de ces possibilités car ils n'ont pas la capacité concurrentielle voulue, ce qui accroît encore leur risque de marginalisation. Ces difficultés sont encore accentuées par l'imposition unilatérale de conditions non économiques,

comme celles relatives aux droits de l'homme, à l'environnement et aux normes du travail.

15. L'écart de plus en plus grand qui sépare les pays en développement des pays développés pourrait, s'il n'est pas maîtrisé, déstabiliser l'économie mondiale. En outre, l'intégration de tous les pays au système commercial mondial faciliterait l'expansion du commerce, les investissements et les services et encouragerait le développement et la croissance économiques au niveau international.

16. La communauté internationale s'est engagée à augmenter sensiblement l'appui qu'elle apporte aux pays en développement face à la gravité des problèmes auxquels ceux-ci sont confrontés, mais, malheureusement, les engagements pris n'ont pas été respectés. Il convient cependant de reconnaître l'aide fournie par quelques donateurs, comme le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, qui ont atteint, voire dépassé, l'objectif convenu de 0,7 % du PNB. Malgré l'importance des mesures destinées à mobiliser des ressources nationales par la voie du commerce et d'autres mécanismes, les pays en développement dépendent encore dans une large mesure de l'aide publique au développement, tant bilatérale que multilatérale. Dans ce contexte, le Kenya appelle de ses vœux la tenue d'une conférence internationale sur le financement du développement et la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée chargé de faciliter la préparation de l'ordre du jour de cette conférence, conformément à la résolution 52/179 de l'Assemblée générale. Ce groupe de travail devrait examiner, entre autres, des questions comme la mobilisation internationale des apports financiers publics et privés, la coopération financière internationale en faveur du développement, la réglementation des systèmes financiers et monétaires internationaux, le problème de la dette extérieure et le commerce et le financement du développement.

17. Des mesures concrètes sont requises pour alléger la lourde charge de la dette des pays en développement. Ces mesures doivent être prises au niveau multilatéral sans effectuer de ponctions sur les ressources destinées à satisfaire d'autres besoins de développement ni augmenter les pressions sur les donateurs bilatéraux. Le Kenya soutient les propositions constructives faites dans ce sens et en particulier celles destinées à promouvoir des solutions novatrices et durables, comme la création d'un service multilatéral de la dette. Il se joint, en outre, aux délégations qui ont fait part de leur préoccupation face à la lenteur avec laquelle progresse l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et qui ont signalé la nécessité d'assouplir les critères à cet égard de façon à permettre la participation à cette initiative d'autres pays à faible revenu qui souffrent également de la charge de leur dette.

18. La majorité des pays en développement, en particulier ceux de la région subsaharienne, dépendent de l'exportation de quelques produits de base dont les prix sont instables. Pour que ces pays puissent accélérer la transformation de leurs structures de production et s'intégrer ainsi dans l'économie mondiale, il faut qu'ils puissent bénéficier d'apports substantiels de capitaux, tant du secteur public que du secteur privé. Malheureusement, ces pays n'ont pas été en mesure d'attirer des investissements importants, alors même que les sources des financement public se sont amenuisées. Il est indispensable d'appliquer une approche intégrée dans le cadre de laquelle les revenus tirés de l'exportation de produits de base seront la pierre angulaire du développement économique, et

/...

de mettre en place un mécanisme qui permette de maintenir des niveaux de prix rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs, réduisant les fluctuations excessives des prix et garantissant dans le même temps l'accès aux marchés et la fiabilité des approvisionnements.

19. Le Kenya est pleinement confiant dans le rôle important que peut jouer le système des Nations Unies pour faciliter le processus de démocratisation des relations internationales ainsi que dans l'efficacité des nouvelles approches mondiales de la coopération pour le développement, qui privilégient la participation et le pouvoir de décision collectif.

20. M. ZARIE ZARE (République islamique d'Iran), souscrivant à la déclaration prononcée par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne l'importance des investissements étrangers, qui constituent l'une des principales sources du financement du développement, tout en rappelant néanmoins leurs dangers. Les capitaux ne se dirigent que vers les pays et les secteurs où les gains sont élevés et les risques peu importants. Ces flux revêtent de multiples formes, comme l'investissement étranger direct, qui a la faveur des pays bénéficiaires, ou les investissements de portefeuille à court terme, dont la très forte instabilité peut créer des déséquilibres financiers dans les pays en développement.

21. Si les flux de ressources vers les pays en développements sont passés de 100 milliards de dollars en 1990 à plus de 250 milliards de dollars en 1996, il s'agit essentiellement de mouvements de capitaux privés. Depuis le début des années 90, toutes les catégories d'apports publics de capitaux ont diminué, à l'exception éventuelle des apports multilatéraux assortis de conditions libérales. La majorité des pays en développement se sont trouvés marginalisés, d'où la nécessité d'encourager la répartition des apports de capitaux dans toutes les régions du monde en développement.

22. Bien que, dans la majorité des instances intergouvernementales, la nécessité d'encourager la coopération économique internationale sur la base des principes du droit international et des normes reconnues soit réaffirmée, la mise en oeuvre de mesures économiques coercitives unilatérales et l'application de lois nationales ayant des effets extra-territoriaux sont des pratiques de plus en plus courantes. Ces politiques et mesures constituent un obstacle énorme à la liberté de financement et à l'accès de tous les pays aux ressources financières et font entrave au développement économique et à l'élargissement des relations financières à tous les niveaux. Tous les pays doivent s'abstenir de recourir à ce type de mesures et éliminer celles qui sont en vigueur.

23. La crise actuelle a pour causes fondamentales la forte mobilité et instabilité des investissements de portefeuille à court terme et les carences des réglementations nationales censées réguler et contrôler les entrées de capitaux et limiter leurs effets négatifs. Au fil des années, les investisseurs institutionnels sont devenus les principaux protagonistes sur les marchés de capitaux, toujours à la recherche de dividendes importants et plus rapides et de la diversification de leurs portefeuilles. Plusieurs facteurs montrent clairement que les problèmes provoqués par ces pratiques ne sont pas près de disparaître, voir qu'ils ont de fortes chances de s'aggraver. Dans ces conditions, des cadres institutionnels internationaux et nationaux doivent être définis afin d'encourager la mise en place de dispositifs de supervision et de

/...

réglementation. La crise actuelle a démontré que le risque de contagion est toujours plus grand et qu'il faut maîtriser les sources d'instabilité. Pour cela, la participation active de tous les pays en développement à l'adoption des décisions et au processus d'établissement de normes et de nouveaux règlements est indispensable.

24. La tenue d'une conférence internationale sur le financement du développement, avec un ordre du jour et une portée suffisamment larges, pourrait constituer un pas dans ce sens. La République islamique d'Iran espère qu'une décision rapide sera prise quant à la création du groupe de travail prévue dans la résolution 52/179 et que ce groupe pourra commencer de travailler le plus rapidement possible.

25. La dette extérieure exerce toujours des ponctions sur les ressources que les pays en développement pourraient autrement consacrer à leur développement. À la fin de 1997, la dette extérieure totale des pays en développement et des économies en transition avait augmenté de 4 % par rapport à 1996 et les efforts énormes déployés par les pays en développement pour améliorer leur situation économique ne se sont pas allés de pair avec des initiatives internationales visant à réduire leurs dettes. La généralisation de la crise financière fait penser que la crise de la dette pourrait encore s'aggraver. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est un pas important sur la voie du rétablissement du développement économique des pays pauvres, mais les pays à bas revenu et à revenu intermédiaire très endettés ont aussi besoin d'initiatives facilitant le financement de leur développement. Dans cette optique une plus grande souplesse est indispensable pour ce qui est des critères qui seront appliqués pour les initiatives actuelles et futures en matière de participation.

26. M. KEBEDE (Éthiopie), s'associant à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, constate que le financement du développement qui, durant diverses décennies, s'est fait selon un axe Nord-Sud, a pris du retard ces dernières années et que la majeure partie des pays développés n'ont jamais réussi à atteindre l'objectif d'une aide représentant 0,7 % de leur PNB. Devant l'apathie des donateurs et le pessimisme qui entoure la question, la communauté internationale doit procéder à une analyse intergouvernementale approfondie des niveaux et des utilisations de ces apports ainsi que de l'efficacité du financement du développement, afin de tirer des conclusions de caractère politique.

27. L'aide internationale pour le développement continuera d'être nécessaire durant de nombreuses années, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés, qui ont du mal à augmenter leur taux d'épargne intérieure et à attirer des flux commerciaux. Cette aide doit être orientée vers des activités, des projets ou des programmes qui, malgré leur caractère vital pour le développement national, n'intéressent pas les capitaux privés et ne réussissent pas à mobiliser des ressources nationales suffisantes.

28. Face à cette réalité, il est urgent de convoquer une conférence internationale au cours de laquelle seront examinées les différentes facettes du financement du développement. Par exemple, il faudrait fixer un niveau d'aide publique au développement susceptible d'être atteint et rechercher de nouvelles sources de financement à des conditions favorables. Le moment est aussi venu pour la communauté internationale d'encourager la création de fonds administrés

de façon démocratique, tirant parti de l'expérience de certains pays et de certains groupes régionaux, afin que les ressources puissent être orientées vers les zones géographiques qui sont restées en marge de la mondialisation économique. En outre, des mesures décisives et de grande portée doivent être prises pour contrer la menace que la charge insoutenable de la dette fait peser sur la sécurité économique et la stabilité à long terme des pays en développement, en particulier en Afrique. Toute solution durable du problème de la dette des pays africains passe par une forme d'allègement qui encourage les réformes économiques et augmente la capacité de ces pays d'attirer des investissements.

29. C'est avec un grand optimisme que l'Éthiopie a pris connaissance de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, grâce à laquelle les créanciers sont convenus d'appliquer un critère intégré et large de réduction de la dette, mais il est préoccupant de constater la lenteur avec laquelle cette initiative progresse : cela fait deux ans qu'elle a été approuvée, mais seul un pays (l'Ouganda) a bénéficié pleinement des mesures d'allègement prévues. Il faut accélérer le processus, assouplir les critères d'admissibilité et mobiliser des ressources suffisantes.

30. Il est indispensable d'annuler l'encours total de la dette des pays les plus pauvres dans un délai raisonnablement court et dans le cadre des réformes économiques mises en oeuvre par les pays concernés, et de compléter cette action par des mesures visant à favoriser le développement et la croissance. Dans cette optique, l'Éthiopie appuie les recommandations du Secrétaire général insistant sur le caractère prioritaire d'une augmentation du volume et d'une amélioration de la qualité de l'aide au développement, d'une étude de la possibilité de convertir en dons la totalité de l'encours de la dette bilatérale publique, d'un élargissement de la participation à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, d'un assouplissement des conditions applicables aux exportations africaines et de la promotion des investissements dans les pays africains, qui sont restés dans une large mesure en marge de la mondialisation. L'Éthiopie est persuadée que, si ces recommandations sont suivies, il sera possible de contribuer concrètement à l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale ainsi qu'aux efforts que déploient les pays de ce continent en faveur du développement et de la croissance économique.

31. M. NISHIGAHIRO (Japon) note que la crise qui a éclaté l'an passé en Asie du Sud-Est et qui s'est ensuite propagée à la Russie et à l'Amérique latine a affecté dans une très large mesure les pays en développement et, dans ces pays, les secteurs les plus faibles. Comme le signale le Secrétaire général, le transfert net de ressources aux pays en développement a été négatif pour la première fois depuis 1990.

32. À court terme, la communauté internationale doit s'efforcer d'aider les pays touchés à retrouver le chemin de la croissance et de la stabilité sociale. À long terme, le problème consiste à trouver les moyens de gérer le nouveau contexte économique mondial, dans lequel l'interdépendance des marchés s'accroît et les économies deviennent plus vulnérables aux mouvements des capitaux à l'échelle internationale.

33. Au niveau national, le Gouvernement japonais a pris des mesures budgétaires, notamment l'approbation en juin d'un budget complémentaire de

16 billions de yen pour l'exercice 1998, la réduction à 2 billions de yen de la charge fiscale et la préparation d'un deuxième budget complémentaire d'un montant de 10 billions de yen. Les autorités ont aussi pris des mesures dans les domaines monétaire (réduction à 0,5 % du taux d'intérêt directeur) et financier (réforme du secteur bancaire).

34. Le Japon s'est engagé à fournir aux pays asiatiques touchés par la crise une aide bilatérale d'un montant supérieur à celui offert par tout autre pays. Dans les pays asiatiques considérés, les taux de change se sont stabilisés et les paramètres fondamentaux de l'économie restent solides, mais il faudra de gros apports de capitaux à moyen et à long terme pour que ces pays retrouvent le chemin de la croissance. C'est dans ce but que le Japon a présenté le «Plan Miyazawa», qui prévoit une aide financière bilatérale d'un montant total de 30 milliards de dollars des États-Unis, une collaboration étroite étant envisagée avec d'autres pays et les banques multilatérales de développement pour mettre en oeuvre ce plan dans la pratique.

35. Le Japon est persuadé qu'une gestion économique et une stratégie de développement qui tirent au maximum parti des mécanismes du marché restent la meilleure option face à la mondialisation de l'économie. Un contact plus étroit avec les mécanismes du marché devrait permettre aux pays en développement et aux pays en transition de renforcer leur efficacité économique et cet objectif doit continuer de revêtir un caractère prioritaire dans les politiques des pays en question, qui sont tenus de poursuivre des politiques macro-économiques adaptées, améliorer les systèmes de normes et de comptabilité et renforcer le contrôle des institutions financières afin de mieux maîtriser les risques.

36. Cependant, aucun pays n'est totalement à l'abri des risques afférents à la mondialisation des marchés de capitaux et, face à cette situation, d'aucuns soutiennent que les institutions de Bretton Woods ne sont plus adaptées et qu'il faut mettre en place une nouvelle architecture financière. Le Japon croit, au contraire, que malgré la transformation de l'économie mondiale, les institutions créées à Bretton Woods ont joué un rôle fondamental pour contenir la crise actuelle et que la communauté internationale ne doit pas les éliminer mais les améliorer pour qu'elles remplissent les fonctions qu'elles peuvent encore assumer dans une économie mondialisée. Par exemple, une question qui exige une attention immédiate est le régime de surveillance des mouvements de capitaux. En outre, il faut augmenter les ressources du Fonds monétaire international. Dans cette optique, le Japon demande instamment aux pays qui ne l'ont pas encore fait de conclure le plus rapidement possible le processus d'adhésion aux nouveaux accords d'emprunt et d'accélérer le processus de mise en oeuvre d'augmentation des quotes-parts.

37. Le Japon reconnaît qu'il faut continuer d'essayer de solutionner de manière durable le problème de la dette extérieure, qui continue de peser sur un nombre de pays moins avancés, se situant pour beaucoup en Afrique. Il se félicite des progrès réalisés grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ainsi que de la prolongation de cette initiative jusqu'à la fin de 2000. Pour aider ces pays, le Gouvernement japonais a versé une contribution de 47 millions de dollars aux fonds fiduciaires de la Banque mondiale et du FMI et, en décembre 1997, a annoncé un ensemble de mesures d'allégement de la dette, y compris la diminution du taux d'intérêt moratoire, équivalent à une réduction

de pas moins de 90 % de la dette des pays qui répondent aux conditions requises pour bénéficier de l'Initiative.

38. Le Japon se félicite également du processus lancé par la résolution 52/179 de l'Assemblée générale, qui vise à créer un large partenariat pour la promotion du financement du développement afin de réduire la pauvreté et d'arriver à un développement durable. S'il importe de mobiliser de plus amples ressources – publiques et privées, nationales et étrangères – il est aussi indispensable d'améliorer l'utilisation de ces ressources afin d'atteindre les objectifs fixés par les pays en développement eux-mêmes.

39. Certains pays ont enregistré une croissance spectaculaire, alors que d'autres continuent de connaître une stagnation. Il conviendrait d'analyser l'évolution dans ces deux types de pays et de tirer des enseignements de leur expérience respective, afin de mieux utiliser les ressources disponibles, dans l'intérêt du plus grand nombre.

40. M. DOS SANTOS (Mozambique) souscrit à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

41. La stabilité macro-économique et la création d'un environnement propice aux investissements des secteurs privé et public sont indispensables à la croissance économique et au développement social. Cependant, bien que la grande majorité des pays en développement, notamment le Mozambique, aient mis en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, libéralisé leur économie et réalisé d'autres réformes aux profondes conséquences sociales, les flux de ressources financières ont diminué, ce qui a créé un cercle vicieux de marasme économique et de crise financière.

42. La dette extérieure des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, empêche toujours ces pays de consacrer des ressources au développement social et économique et de mettre en place un environnement propice à une croissance durable. La crise économique et financière qui frappe tous les pays du monde en développement met en évidence le fait que, tant que le niveau de la dette se maintiendra aux niveaux signalés par le Secrétaire général, les efforts en faveur du développement ne permettront pas de relever le niveau de vie de la population des pays en question.

43. Le Mozambique se félicite de la nette prise de conscience – illustrée lors de la Réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI tenue récemment à Washington – de la nécessité non seulement d'accélérer la mise en oeuvre des mécanismes actuels de traitement du problème de la dette mais aussi de rechercher d'autres formules pouvant conduire à une solution permanente. Un plus grand nombre de pays les moins avancés, y compris ceux qui sortent de conflits, doivent bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le Mozambique est favorable à une solution générale du problème de la dette permettant d'annuler sans condition l'encours de la dette des pays en développement ou de le convertir en dons, de façon que les ressources ainsi libérées, puissent être consacrées à des programmes de développement social. Dans cette optique, le Mozambique fait sienne la proposition formulée par le Secrétaire général lors de la session du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique et se félicite de la réaction initiale positive que cette proposition a suscitée chez les pays donateurs et créanciers.

44. ---Des efforts sont faits pour mettre au point des stratégies de développement durable qui permettent d'assurer un niveau minimum de développement humain à tous les peuples ainsi que pour encourager un dialogue constructif entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile en général en vue d'établir un partenariat qui donnerait à chaque participant la possibilité de prendre en charge son propre processus de développement. Les participants à une conférence des organisations non gouvernementales, qui a eu lieu récemment à Maputo, sont arrivés à la conclusion que la crise de la dette extérieure est une responsabilité partagée et que le problème ne concerne pas simplement les gouvernements et les créanciers. Ces derniers doivent comprendre que leur contribution doit consister à annuler la dette.

45. Le Mozambique souhaite que la Deuxième Commission mette bien en évidence dans ses débats la nécessité de faire de la population l'objectif central des stratégies de développement, qui doivent répondre aux besoins de chaque pays. Le niveau actuel de la dette extérieure des pays en développement empêche toute réduction de la pauvreté et toute amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation et aucun paramètre économique fondamental positif ne pourra atténuer ses répercussions. C'est un problème qui doit être traité sans retard.

46. De l'avis de M. AL-HITTI (Iraq), la communauté internationale doit réfléchir à la crise économique que traverse le monde afin de rechercher des mesures qui permettent d'en circonscrire les effets, en particulier sur les pays en développement, qui souffrent déjà de déséquilibres économiques générés, entre autres, par les programmes d'ajustement structurel et les exigences de la mondialisation. Comme le signale le Secrétaire général, la crise a eu des répercussions sur le financement du développement et sur le transfert net de ressources des pays développés aux pays en développement, qui a été négatif en 1997. En outre, l'Iraq constate avec regret que l'aide publique au développement, bilatérale comme multilatérale, a diminué, ce qui ne fait qu'aggraver les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les pays en développement.

47. Le rapport du Secrétaire général (A/53/373) sur la situation de la dette des pays en développement et divers indicateurs économiques montre que la situation de ces pays en matière d'endettement extérieur n'est guère meilleure que celle des autres parties de l'économie. Dans le rapport en question, on signale qu'à la fin de 1997 la dette extérieure totale des pays en développement et des pays en transition s'élevait, selon les estimations, à 2,2 billions de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 4 % (76 milliards de dollars) par rapport à 1996. L'aspect le plus grave de la crise de la dette est qu'elle complique la résolution des problèmes des quarante et un pays pauvres très endettés, dont la dette extérieure totale s'élevait à 245 milliards de dollars à la fin de 1996. La charge qu'ils supportent reste très lourde, avec un rapport entre le volume de la dette et les exportations supérieur à 300 %.

48. Dans ce contexte négatif, il est encourageant de constater que, peu à peu, se matérialise le consensus visant à ne pas sanctionner les pays qui s'engagent à rembourser leur dette dans un délai déterminé. Dans la recherche de solutions, il faudrait avant tout s'efforcer de diminuer le volume et le service de la dette et de les réaménager, sans imposer de conditions politiques aux pays endettés. Ces objectifs ne peuvent être réalisés qu'au moyen de négociations impliquant les pays débiteurs, les créanciers et les institutions financières,

après une analyse exhaustive du problème et des solutions qui permettraient d'alléger cette charge et d'assurer un transfert net de ressources des pays développés vers les pays en développement. Il faudrait pour cela intensifier la coopération internationale grâce à une amélioration des termes de l'échange et de l'accès aux marchés, à la promotion de nouvelles technologies, à la création d'un ordre financier et économique international propice et à des apports importants de ressources en faveur du développement.

49. Il faudrait aussi analyser les stratégies du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que le problème des courants financiers inverses, afin de trouver de nouveaux moyens de financement à des conditions favorables pour les pays en développement et d'établir des délais de remboursement qui leur permettent de relancer leur développement économique, social et culturel.

50. M. DAE-WON SUH (République de Corée) constate que, jusqu'à l'an dernier, les délibérations de la Deuxième Commission sur les apports de capitaux privés étaient axées sur leur répartition irrégulière et sur les possibilités d'attirer des capitaux privés et des investissements étrangers directs pour financer le développement. La crise financière actuelle, due à l'affluence d'importants apports de capitaux privés et à leur soudaine inversion, oblige en revanche à examiner dans une perspective totalement différente la question des conséquences des flux de capitaux privés vers les pays en développement. Nul n'avait prévu ce renversement spectaculaire de situation et personne ne comprend encore pleinement ses répercussions. Le problème ne concerne pas seulement le financement du développement mais la meilleure façon de gérer les flux de capitaux privés à l'avenir. Il ne s'agit pas seulement d'attirer ces flux mais aussi de les retenir et de contrecarrer toute tendance imprévue à leur inversion, de façon qu'ils servent véritablement le développement et ne constituent pas des facteurs de crise.

51. Quelques leçons doivent être tirées de la crise actuelle. Tout d'abord, les marchés et les gouvernements, en particulier dans les pays en développement, ne sont pas bien préparés à affronter les risques de la mondialisation financière. Il faut mettre en oeuvre dans les secteurs financier et commercial des réformes structurelles visant à accroître la transparence et l'obligation redditionnelle, conditions préalables à la libéralisation, ainsi que des politiques monétaires et budgétaires solides pour minorer les crises potentielles. Deuxièmement, il faut suivre attentivement le rythme de la libéralisation, pour éviter les risques d'une ouverture des marchés nationaux sans qu'existe au préalable un système financier solide. Troisièmement, le système financier international actuel ne paraît pas à même de prévenir les crises ni d'éviter leur propagation, ce qui impose sa restructuration. La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devrait favoriser un consensus sur la configuration de l'économie mondiale à l'avenir.

52. La délégation de la République de Corée se félicite de l'examen intergouvernemental que souhaite la Commission en vue de mettre en évidence des stratégies viables et fonctionnelles pour le financement du développement au 21^e siècle. Il faudra définir des orientations concrètes pour les délibérations du groupe de travail spécial qui sera constitué au début de l'an prochain afin d'examiner ce vaste ordre du jour. En outre, la délégation de la République de Corée constate avec satisfaction que, dans le rapport correspondant du

Secrétaire général, sont traitées toutes les questions auxquelles devra se consacrer ce groupe de travail et elle estime que tous les éléments fondamentaux qui figurent dans ce document doivent être examinés sur un pied d'égalité. La délégation de la République de Corée espère également que le groupe de travail se concentrera sur la question de la libéralisation financière, en particulier le rôle des flux de capitaux privés, ainsi que sur l'examen des questions institutionnelles et l'adoption de mesures politiques pour une rapide gestion de la libéralisation. En outre, les délibérations du groupe de travail devront être étroitement coordonnées avec les délibérations en cours dans les institutions de Bretton Woods, de façon à définir la contribution supplémentaire que peut apporter l'Organisation des Nations Unies.

53. M. FAHMY (Égypte) appuie la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine et considère qu'à l'aube du 21^e siècle, l'instabilité de l'économie mondiale et la mondialisation soulèvent d'énormes problèmes pour les pays en développement qui, dans leur majorité, ne possèdent pas les ressources nécessaires pour réaliser les investissements indispensables à un rythme positif de développement et de croissance. Il est donc impératif que soient acheminés vers ces pays des apports d'aide publique au développement ainsi que des flux d'investissements étrangers, même si les transferts nets de ressources à court terme peuvent aussi jouer un rôle utile.

54. La crise financière mondiale actuelle et la réduction des flux de capitaux étrangers ont coïncidé avec la mise en place d'une politique de réformes économiques en Égypte, notamment un processus de stabilisation et de restructuration destiné à attirer des investissements ainsi qu'à établir une infrastructure financière moderne, grâce notamment au développement du secteur bancaire et à la création d'une bourse de valeurs, afin également d'attirer les investissements et de favoriser la privatisation. Face aux évolutions intervenues dans l'environnement économique international, qui sont indépendantes de sa situation interne, l'Égypte considère que la stabilisation économique internationale doit être une tâche prioritaire permettant de garantir le maintien des progrès internes. Dans ces conditions, elle s'associe à tous les efforts collectifs qui sont engagés pour réformer le système financier international et éviter que ne se reproduisent des situations similaires à l'avenir.

55. L'Égypte est préoccupée par la réduction de l'aide publique au développement et la non réalisation de l'objectif fixé de consacrer à cette aide 0,7 % du produit intérieur brut. Cette situation pèse en particulier sur les pays les moins avancés, qui se trouvent pour l'essentiel en Afrique et qui souffrent de problèmes socio-économiques exacerbés par la dette extérieure et la rareté des ressources. L'Égypte se félicite de tous les efforts destinés à alléger la dette de ces pays et espère que le groupe de travail sur le financement du développement commencera bientôt ses travaux. Dans ce cadre, il devrait être possible de trouver des solutions aux difficiles problèmes auxquels est confronté le monde en développement.

56. Mme DURRANT (Jamaïque), s'associant à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se réfère au rapport du Secrétaire général sur le financement du développement (A/53/228), où il est rappelé que les marchés internationaux de capitaux offrent des possibilités mais présentent aussi des

dangers, comme l'inversion soudaine des flux de capitaux allant vers les pays en développement et la baisse tendancielle de l'aide publique au développement.

57. Au cours des 12 derniers mois, les conséquences de la crise en Asie et en Russie ont contribué à la chute des prix des produits de base, à l'affaiblissement des marchés monétaires et financiers, à des problèmes de liquidités et à l'augmentation du risque de crédit pour les pays très endettés. Malgré les efforts consentis par les pays touchés et l'intervention des institutions financières multilatérales, la crise se poursuit et les conséquences pour ces pays sont notamment la réduction du rythme de la libéralisation, la possibilité qu'ils se déclarent insolvables en ce qui concerne le paiement de la dette, la contraction des dépenses, qui entraîne inévitablement une réduction des ressources consacrées aux services sociaux, et la possibilité de troubles sociaux et politiques généralisés.

58. Le rapport du Secrétaire général sur la situation de la dette des pays en développement (A/53/373) présente une analyse très complète de cette question. Une des thèses fondamentales qui y est présentée et à laquelle la délégation jamaïcaine s'associe pleinement, est qu'une réponse internationale concertée s'impose face au problème de la dette à long terme des pays en développement. La persistance de ce problème montre que les mécanismes actuels ne sont pas adéquats et doivent être réévalués d'urgence. Par exemple, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés progresse très lentement, ce qui est préoccupant, car deux ans après son lancement, seul un pays a bénéficié de l'allègement total prévu. Dans cette optique, le rapport du Secrétaire général présente des recommandations que la délégation jamaïcaine fait sienne, à savoir, simplifier l'analyse de la soutenabilité de la dette et faire participer pleinement les pays débiteurs à la détermination des critères appliqués dans ce domaine; raccourcir la période d'application selon les pays, au lieu de continuer de mettre en oeuvre des recettes générales; et obtenir des financements suffisants une solution rapide de tous les cas où les conditions requises sont remplies.

59. De même, la délégation jamaïcaine appuie sans réserve l'initiative du Royaume-Uni intitulée «Debt 2000: the Mauritius mandate» qui prévoit la mise en oeuvre accélérée de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et, d'ici à 2000, l'admission à une aide au titre de cette Initiative de tous les pays qui satisfont aux conditions requises. Il est aussi prévu dans le Mauritius mandate qu'en 2000 des décisions concrètes auront été prises pour ce qui est du montant et des conditions d'allègement de la dette pour pas moins des trois quarts des pays pauvres très endettés.

60. De l'avis de la délégation jamaïcaine, il faut mettre en oeuvre, parallèlement aux stratégies nationales, une stratégie internationale large et générale pour faire face au problème de la dette et, à cet égard, deux facteurs critiques doivent être pris en compte : en premier lieu, le caractère opportun des mesures prises par chaque pays et, en deuxième lieu, l'adéquation de la réponse de la communauté internationale, y compris les institutions multilatérales de développement. Pour ce qui est des stratégies nationales, beaucoup de pays ont déjà mis en oeuvre des politiques destinées à renforcer les mesures budgétaires, à augmenter le taux d'épargne interne, à consolider les secteurs financiers au moyen d'une meilleure réglementation et d'un plus grand contrôle et à assurer une plus grande stabilité macro-économique. Pour ce qui

/...

est de la réponse de la communauté internationale, il importe de reconnaître les limites financières des institutions de Bretton Woods, qui doivent mieux utiliser les ressources dont elles disposent, et d'essayer de mettre en oeuvre des politiques propres à favoriser la confiance. De même, les analyses techniques de ces institutions doivent être améliorées et assouplies afin de mieux comprendre les caractéristiques des divers pays et d'adopter des politiques adaptées à chaque cas.

61. L'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer en permettant aux pays en développement d'exprimer leurs préoccupations, ainsi qu'en continuant de collaborer avec les institutions de Bretton Woods sur les questions économiques et sociales. Elle doit rappeler à la communauté internationale que le multilatéralisme s'applique à tous et que les crises économiques et financières ont des répercussions sociales de très large portée.

62. M. PASHAYEV (Azerbaïdjan) rappelle que la question du financement du développement revêt de l'importance pour tous les pays et également que, dans les pays en transition notamment, le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché a entraîné une dégradation sensible des indicateurs socio-économiques et des reculs par rapport à beaucoup des acquis sociaux antérieurs. La crise récente en Russie a mis en évidence la vulnérabilité des nouveaux systèmes de marché. Pour leur part, les pays développés à économie de marché doivent contrôler les flux financiers afin d'assurer la stabilité de leurs débouchés internes et trouver de nouveaux débouchés attractifs pour leurs produits.

63. Pour ce qui est des flux financiers, il est évident que les perspectives ne sont pas prometteuses, comme cela est souligné dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/53/228). La délégation de l'Azerbaïdjan considère que les investissements à long terme jouent sans nul doute un rôle fondamental dans le développement. Si l'on observe quelques tendances défavorables dans ce secteur pour les pays en développement et les pays en transition, les financements privés à long terme constituent cependant un processus indépendant, lié aux objectifs et possibilités des entreprises transnationales, qui ne sont pas simplement intéressées par des gains rapides mais aussi par l'existence d'un environnement favorable aux investissements. Pour les économies en transition, les investissements étrangers directs sont un catalyseur nécessaire du développement car ils leur permettent de bénéficier de nouvelles technologies, de connaissances spécialisées et de données d'expérience en matière de gestion.

64. Après l'effondrement de l'Union soviétique, l'économie de l'Azerbaïdjan a connu de graves déséquilibres et, entre 1991 et 1995, le PIB réel a été réduit de 60 % environ. À partir de 1995, le Gouvernement de l'Azerbaïdjan a mis en place un large programme de stabilisation avec l'aide des institutions internationales et, grâce à ce programme, le PIB réel a augmenté de 5,75 % en 1997; au premier trimestre de 1998, le taux annuel de croissance se situait aux alentours de 9 %. Le Gouvernement de l'Azerbaïdjan fait tout son possible pour mettre en place un environnement favorable aux investissements et, en 1997, le pays a reçu sous cette forme plus de 1 milliard de dollars. Dans le même temps, devant les effets négatifs possibles de l'instabilité des prix du pétrole, le Gouvernement de l'Azerbaïdjan a élaboré pour 1999 un programme d'investissement visant à relancer les industries non pétrolières.

65. Les flux de capitaux à court terme sont aussi nécessaires pour le financement du développement et intéressent aussi bien les pays d'origine que les pays bénéficiaires. Cependant, la brusque inversion du sens de ces flux a entraîné une dévaluation considérable des monnaies et a rendu nécessaire la rapide contraction des déficits commerciaux. À cet égard, il est évident que les pays doivent adopter des mesures rapides et efficaces pour protéger leurs marchés, avec l'aide des institutions financières internationales, en particulier le Fonds monétaire international.

66. Pour ce qui est des entreprises transnationales, elles jouent un rôle fondamental dans le transfert de ressources et dans le processus de mondialisation, grâce à leur capacité de réaliser des investissements de grande ampleur, au fait qu'elles peuvent assumer des risques dans le cadre de leurs opérations et aux flux de capitaux de petite et de moyenne ampleur qui accompagnent leurs opérations sur les nouveaux marchés.

67. La réduction de l'aide publique au développement intervenue ces dernières années est inquiétante, encore que cette évolution ait parfois été due à des circonstances objectives, comme la baisse des taux de change des monnaies des divers pays donateurs face au dollar des États-Unis. L'aide publique au développement est un instrument indispensable à la survie économique des pays à faible revenu et à la création de nouveaux secteurs d'activité économique, de sorte que la réduction des apports opérés par certains pays peut compromettre les engagements de coopération internationale contractés il y a longtemps. M. Pashayev demande instamment que soit réalisé l'objectif de 0,7 % du PIB pour l'aide publique au développement, en particulier au moment où certains marchés souffrent des conséquences de la crise financière. En outre, il faudra examiner les moyens d'augmenter l'efficacité des programmes d'aide et de réduire les dépenses générales.

68. Face à la dégradation de la situation économique et financière internationale au cours de l'année écoulée, le FMI devrait intervenir de façon rapide et efficace et travailler avec les États Membres en vue de la prévention et de la gestion des crises et de l'ouverture d'un dialogue sur les politiques à suivre plus intense et plus constructif, permettant de déterminer les aspects vulnérables du secteur financier qui peuvent avoir des répercussions macro-économiques. Les pays doivent, pour leur part, pouvoir s'appuyer sur un système bancaire et financier solide et fiable.

69. M. CABACTULAN (Philippines) souscrit aux différentes manifestations d'appui à la déclaration prononcée par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et considère que le financement du développement est une question beaucoup plus importante que l'établissement d'une nouvelle architecture financière internationale, car il concerne un besoin fondamental du développement, son financement, et fait intervenir un ensemble de questions connexes, notamment la mobilisation de ressources internes, la coopération pour le développement et l'aide publique au développement ainsi que les ressources générées par le commerce et d'autres services d'exportation. Dans ces conditions, il ne faut pas craindre que l'examen du financement du développement soit utilisé comme prétexte pour réformer le système financier international, ni qu'il soit centré uniquement sur l'aide publique au développement, encore qu'aucun de ces deux aspects ne puissent être négligés.

70. Le principal objectif doit être d'encourager un partenariat propre à générer une relation mutuellement bénéfique, dans l'intérêt fondamental de l'élimination de la pauvreté, objectif ultime de toutes les conférences économiques internationales tenues dans les années 90. En outre, une interface doit être établie entre toutes les activités liées à la question du financement du développement. Par exemple, une réunion est prévue sur le financement du développement dont la portée, le contenu et l'ordre du jour doivent être déterminés par le groupe de travail spécial établi à cet effet. Dans le cadre des débats de la Deuxième Commission, il faudrait déterminer les éléments concrets devant être abordés lors d'une réunion de ce type, examiner les moyens d'assurer la cohérence de toutes les activités connexes, comme la réunion des ministres des finances à laquelle a fait référence M. Clinton, le Président des États-Unis d'Amérique, et cerner les mesures qui peuvent être adoptées pour renforcer la structure du système financier international. Il a été proposé, en outre, d'établir un petit groupe au sein du Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale pour s'occuper de questions analogues. C'est peut-être au groupe de travail spécial qu'il appartiendra d'établir un certain ordre pour éviter que toutes ces activités ne fassent double emploi.

71. Soulignant l'importance de la documentation préparée par le Secrétariat, qui met bien en évidence la situation des pays en développement, M. Cabactulan considère souhaitable de bien faire apparaître les mécanismes selon lesquels la crise financière s'est étendue dans les pays en développement d'Asie. En ce qui concerne la question de la dette, il se félicite des diverses propositions présentées dans les paragraphes 66 et 67 du document A/53/373, qui doivent être examinés soigneusement. Enfin, le représentant des Philippines annonce que sa délégation a prévu de prononcer en séance plénière une déclaration concernant les causes des conflits et la promotion d'une paix durable et d'un développement soutenu en Afrique.

La séance est levée à 16 h 55.